

REGLEMENT POUR LES SUPPORTERS

lors de la 16e Gymnaestrada, du 7 au 13 juillet 2019 à Dornbirn

1. Généralités

Le présent Règlement fait partie intégrante du Règlement financier ainsi que du Règlement sur les voyages et l'hébergement des groupes participant à la Gymnaestrada 2019 à Dornbirn. Il vise à préciser les termes «supporter», «moniteur non actif» (dirigeant) et «fan».

2. Définitions

Supporter

Un supporter est une personne saisie dans l'outil d'inscription comme accompagnant un groupe à la Gymnaestrada. Le supporter voyage avec le groupe et passe la nuit au même endroit que ce dernier. Ce faisant, il est soumis aux Règlements officiels sur les finances, les voyages et l'hébergement. Pour de plus amples informations, prière de consulter ces derniers.

Le supporter peut prétendre aux prestations suivantes: le voyage (pour autant qu'il soit proposé), l'hébergement avec petit-déjeuner, la carte de fête de «Spectateur» (pour les productions de groupe et de grand groupe sans la salle d'échauffement et de préparation), les repas supplémentaires (midi), les articles supplémentaires, les articles supplémentaires pour hébergement en école ainsi que les billets pour les soirées nationales et le Gala FIG selon commandes individuelles.

Le supporter ne peut prétendre à une tenue officielle ni à la carte de fête « Gymnaste ».

Le supporter peut être, par exemple, l'époux/se ou le/la partenaire d'un participant ou encore l'accompagnateur d'une personne handicapée. Il ne doit pas obligatoirement être affilié à la FSG*.

**L'outil d'inscription WG n'admettant que les personnes affiliées à la FSG, les non affiliés à la FSG doivent être annoncés via le secteur administration: gymnaestrada@stv-fsg.ch. Ces derniers seront ensuite répartis dans le groupe correspondant.*

Moniteur non actif

Dans l'hypothèse où un moniteur non actif souhaite bénéficier des prestations officielles, il doit être saisi dans l'outil de saisie comme participant actif du groupe. Les conditions sont les mêmes que pour les participants actifs. Les Règlements officiels sur les finances, le voyage et l'hébergement s'appliquent. Affiliation à la FSG obligatoire.

Prétentions: le voyage (pour autant qu'il soit proposé), l'hébergement avec petit-déjeuner, la tenue officielle, la carte de fête de «Gymnaste», les repas supplémentaires (midi), les articles supplémentaires, les articles supplémentaires pour hébergement en école ainsi que les billets pour les soirées nationales et le Gala FIG selon commandes individuelles.

Fan

Personne qui s'occupe elle-même de son voyage et de son hébergement, qui commande sa carte de fête directement auprès du COL et n'a pas droit à la tenue officielle. Le fan n'est pas soumis aux Règlements officiels sur les finances, le voyage et l'hébergement.

Prétentions: aucune

3. Dispositions finales

Comme mentionné précédemment, le présent Règlement complète le Règlement financier ainsi que les Règlements sur les voyages et l'hébergement pour les groupes participants. Pour de plus amples informations, prière de consulter ces derniers.

Le présent Règlement a été approuvé par la CG.19 le 1^{er} décembre 2017.

FEDERATION SUISSE DE GYMNASTIQUE

Commission Gymnaestrada 2019

Reto Hiestand
Président CG.19

Stefan Bosshard
Chef du secteur logistique CG.19